



**Lundi 26 janvier 2004**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Rapport de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) sur le projet de Loi sur l'organisation des soins en santé mentale du canton de Fribourg.**

Le rapport de l'OMS salue l'effort accompli par le canton de Fribourg durant ces dernières années pour offrir des solutions différentes à la prise en charge stationnaire, tel que le développement des soins à domicile et la psychiatrie ambulatoire. Les experts relèvent notamment que les structures ambulatoires ou semi-ambulatoires, telle que les hôpitaux de jour doivent être développées dans le canton et la psychiatrie de liaison renforcée.

Les recommandations des experts de l'OMS sont les suivantes :

- La mise en place d'une sectorisation doit tenir compte du problème du bilinguisme. Les experts suggèrent la mise en place d'un secteur francophone et d'un secteur germanophone. Une unité psychiatrique de courts séjours devrait être intégrée à l'Hôpital cantonal.
- La transformation de l'Hôpital de Marsens doit être poursuivie, avec pour but de créer des structures ambulatoires pouvant accueillir des patients malades chroniques. Le transfert de lits de l'Hôpital de Marsens vers des secteurs plus appropriés doit être envisagé.
- Une intégration des médecins généralistes à la réflexion sur la politique en matière de santé mentale est primordiale.
- Des structures ambulatoires publiques et la réhabilitation doivent être développées.
- Le développement de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie juvénile doit être une priorité pour le canton.
- Des incitations visant à attirer les médecins psychiatres dans le canton de Fribourg doivent être envisagées.
- Les organisations privées, les représentants des patients et les médias doivent être intégrés de manière accrue dans les discussions au sujet du projet de Loi.

Le rapport mentionne encore que les hôpitaux du canton de Fribourg présentent des opportunités intéressantes pour le développement de structures de courts séjour et de réhabilitation.

Enfin, l'OMS se déclare intéressée à poursuivre l'évaluation du processus de mise en place d'une nouvelle Loi sur l'organisation des soins en santé mentale.

### **CONTACTS ET INFORMATIONS**

Direction de la santé et des affaires sociales, tél. 026 305 29 04

**Avant projet de Loi sur l'organisation des soins en santé mentale mis en consultation :**  
[http://www.fr.ch/ssp/objets\\_en\\_consultations/default.asp](http://www.fr.ch/ssp/objets_en_consultations/default.asp)